

**INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES
(ICÉA)**

RAPPORT FINANCIER

31 MAI 2025

Projet

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA)
RAPPORT FINANCIER
31 MAI 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution des actifs nets	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mai 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

(Version 152-2; 15 octobre 2025 18:27:25)

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Montréal, le

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A133098

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA)

(Version 152-2; 15 octobre 2025 18:27:25)

ÉTAT DES RÉSULTATS**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2025**

	2025	2024
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement (annexe A)	430 000 \$	430 000 \$
Opérations (annexe B)	354 001	383 475
	784 001	813 475
CHARGES		
Coût de la main d'oeuvre (annexe C)	590 811	639 105
Administration (annexe D)	124 130	123 736
Opérations (annexe E)	20 488	68 665
	735 429	831 506
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	48 572 \$	(18 031) \$

Projet

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2025

	Investi en immobilisations	Affecté au perfectionnement	Affectation d'origine interne	Non affectés	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	673 \$	19 507 \$	155 000 \$	253 643 \$	428 823 \$	446 854 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	48 572	48 572	(18 031)
Amortissement d'immobilisations	(336)	-	-	336	-	-
Utilisations de l'exercice (note 11)	-	-	(31 108)	31 108	-	-
Affectation d'origine interne (notes 10 et 11)	-	1 322	261 108	(262 430)	-	-
SOLDE À LA FIN	337 \$	20 829 \$	385 000 \$	71 229 \$	477 395 \$	428 823 \$

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA)
 (Version 152-2; 15 octobre 2025 18:27:25)

BILAN

31 MAI 2025

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	44 508 \$	60 511 \$
Compte Avantage entreprise Desjardins 2,70 % (3,40 % en 2024)	506 415	812 180
Débiteurs (note 3)	19 634	40 259
Subvention à recevoir	200 000	30 000
Frais payés d'avance	7 887	8 600
	778 444	951 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	337	673
	778 781 \$	952 223 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	53 587 \$	60 524 \$
Apports reportés (note 12)	247 799	462 876
	301 386	523 400
ACTIFS NETS		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	337	673
AFFECTÉ AU PERFECTIONNEMENT (note 10)	20 829	19 507
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 11)	385 000	155 000
NON AFFECTÉS	71 229	253 643
	477 395	428 823
	778 781 \$	952 223 \$
ENGAGEMENT (note 8)		

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA)

(Version 152-2; 15 octobre 2025 18:27:25)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2025**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	48 572 \$	(18 031) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	336	1 423
	48 908	(16 608)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	(370 676)	57 906
	(321 768)	41 298
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 009)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE	(321 768)	40 289
TRÉSORIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE, début de l'exercice	872 691	832 402
TRÉSORIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE, fin de l'exercice	550 923 \$	872 691 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES (ICÉA), est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, le 7 août 1956. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Il a comme objectifs d'organiser et représenter au pays et à l'étranger le secteur canadien-français de l'éducation des adultes et d'encourager et coordonner la recherche et l'étude en ce domaine.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Revenus d'opérations

Les revenus d'opérations liés aux projets et les ventes de produits et de services sont constatées lorsque les dépenses correspondantes sont engagées ou lorsque le service est rendu.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice où elles sont encaissées.

Les revenus de sous-location sont constatées dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de dons sont constatés à titre de produits lorsque les montants sont encaissés.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Période
Ordinateurs	Amortissement linéaire	3 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte avantage entreprise, des subventions à recevoir et des débiteurs à l'exception des taxes à la consommation.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de services de la part de donateurs. Les apports sous forme de services utilisés dans le cours normal des activités, qui auraient dû être acquis par l'organisme à défaut d'un apport et dont la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, sont évalués à leur juste valeur. Les autres apports sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	16 003 \$	35 458 \$
Avance à une employée	-	1 235
Taxes à la consommation	<u>3 631</u>	3 566
	<u>19 634 \$</u>	40 259 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2025	2024
			Valeur nette	Valeur nette
Ordinateurs	15 704 \$	15 367 \$	337 \$	673 \$

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA)

(Version 152-2; 15 octobre 2025 18:27:25)

NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 MAI 2025**

5. FACILITES DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 100 000 \$ au taux préférentiel majoré de 7,2 %, garantie par les sommes à recevoir. Au 31 mai 2025, la marge de crédit était inutilisée.

Également l'organisme dispose de facilités de crédit sous la forme de carte de crédit pour un total de 38 000 \$, au taux de 13,45 %. Au 31 mai 2025, le solde était de 402 \$ et inclus dans les comptes fournisseurs et frais courus.

6. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	4 238 \$	1 193 \$
Salaires et vacances à payer	45 932	54 849
Sommes à remettre à l'Etat	3 417	4 482
	53 587 \$	60 524 \$

7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	20 625 \$	96 234 \$
Subvention à recevoir	(170 000)	(30 000)
Frais payés d'avance	713	11 026
Créditeurs	(6 937)	(8 438)
Apports reportés	(215 077)	(10 916)
	(370 676) \$	57 906 \$

8. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 47 134 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	35 182 \$
2027	11 952
	47 134 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2025

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mai 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et à la subvention à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses passifs financiers.

10. AFFECTÉ AU PERFECTIONNEMENT

La convention collective prévoit que l'organisme s'engage à consacrer une somme ne dépassant pas 2 % de la masse salariale aux fins de perfectionnement, cette somme devant être à l'usage excusif des personnes salariées. Le solde comprend les montants pour l'exercice en cours et le montant résiduel de l'exercice précédent.

Solde résiduel de l'exercice précédent	19 507 \$
Affectation de 2%	9 723 \$
Dépenses de formation	(8 401) \$
	<hr/> 20 829 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2025

11. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter les sommes suivants:

	31 mai 2024	Affectation	Utilisation	31 mai 2025
Programmation site web observatoire	20 000 \$	- \$	- \$	20 000 \$
Soutien administratif	30 000	-	-	30 000
Transition professionnelle	50 000	(18 892)	(31 108)	-
Embauche d'un agent de recherche et développement	55 000	(55 000)	-	-
Gestion de la crise - coupure MEQ	-	285 000	-	285 000
Réserve pour le respect de la convention collective	-	40 000	-	40 000
Franco Badge	-	10 000	-	10 000
	155 000 \$	261 108 \$	(31 108) \$	385 000 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grêvés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. La variation survenue dans le solde des apports reportés est la suivante :

	Solde 31 mai 2024	Encaissements/ Entente	Constatés à titre de produits	Solde 31 mai 2025
Fondation Lucie et André Chagnon	462 876 \$	- \$	215 077 \$	247 799 \$

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA)
(Version 152-2; 15 octobre 2025 18:27:25)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2025

	2025	2024
ANNEXE A - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		
Ministère de l'Education du Québec	430 000 \$	430 000 \$
ANNEXE B - OPÉRATIONS		
Fondation Lucie et André Chagnon	215 077 \$	254 016 \$
Ventes de produits et de services	83 840	71 676
Cotisations de membres	15 210	17 110
Dons	4 722	12 351
Sous-location	17 880	17 157
Revenus d'intérêts	17 272	11 165
	354 001 \$	383 475 \$
ANNEXE C - COÛT DE LA MAIN D'OEUVRE		
Salaires	486 154 \$	512 953 \$
Charges sociales	104 657	126 152
	590 811 \$	639 105 \$
ANNEXE D - ADMINISTRATION		
Téléphonie	5 196 \$	5 256 \$
Frais de formation	8 401	1 687
Honoraires professionnels	29 758	42 881
Location d'équipement	7 430	7 504
Assurances	6 289	5 945
Loyer et électricité	52 495	51 864
Amortissement	336	1 423
Mauvaises créances	-	565
Intérêts et frais bancaires	1 706	1 618
Entretien et réparations	12 519	4 993
	124 130 \$	123 736 \$

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'EDUCATION DES ADULTES (ICÉA)
(Version 152-2; 15 octobre 2025 18:27:25)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2025

	2025	2024
ANNEXE E - OPÉRATIONS		
Fournitures bureau et papeterie	974 \$	2 464 \$
Comités	9 114	7 859
Frais de déplacements	1 693	4 365
Frais de séjours et représentation	1 937	5 457
Inscription à des activités	1 514	629
Documentation et abonnements	3 627	272
Événements et communications	-	47 044
Affiliations	1 629	575
	20 488 \$	68 665 \$

Projet